

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
01 70 48 48 00
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE D'ÉTAMPES

Mairie d'Étampes
Place de l'Hôtel de Ville et des Droits de l'Homme
91150 Étampes
01 60 81 60 70
www.mairie-etampes.fr

FONDATION

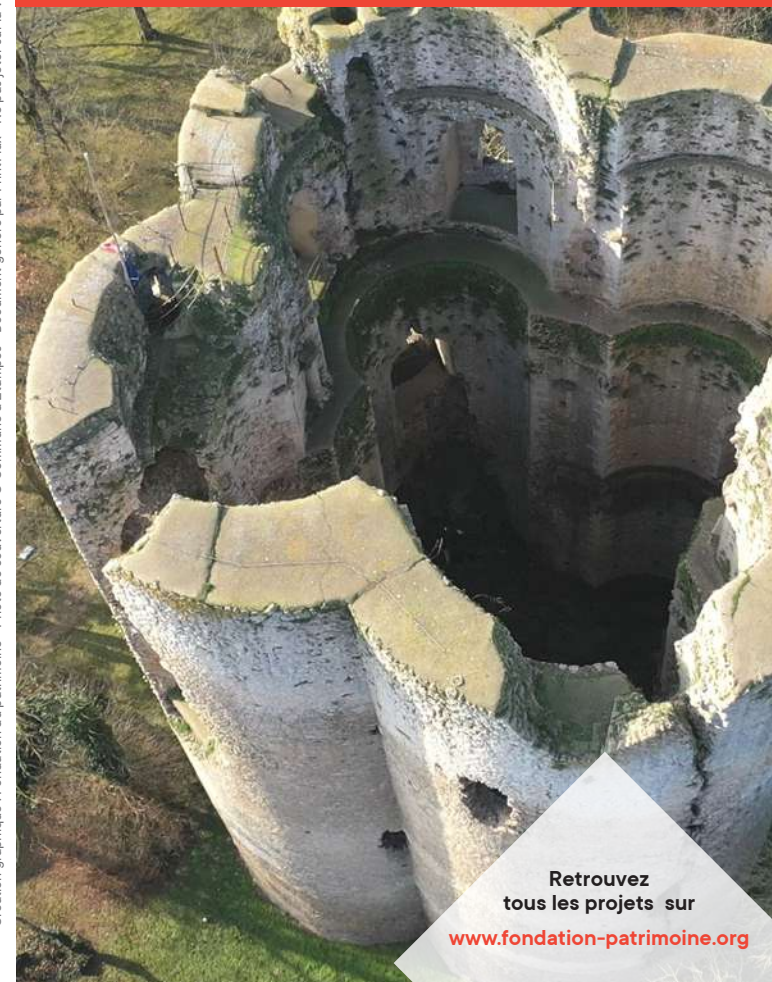


► Je donne !

Pour la
restauration de

la Tour de Guinette à Étampes

Essonne (91)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration de la Tour de Guinette !

◆◆ LE PROJET

Le projet de restauration concerne la Tour de Guinette, un édifice remarquable datant de la période 1130-1150, commandité par le roi de France Louis VII le Jeune. Située dans le bois de Guinette à Étampes et classée site pittoresque en 1932, cette tour quadrilobée unique en France est un symbole emblématique de la ville, figurant sur son blason.

Fermée au public depuis 2018 en raison de son état de dégradation avancée, la restauration vise à sécuriser et stabiliser la structure pour permettre sa réouverture. Les travaux comprendront notamment la réparation des arases fissurées, la suppression et le remplacement du sol en ciment par un sol imperméable, la confortation des maçonneries instables ou encore le calage des blocs de pierre de taille. Initié par la commune et les spécialistes en conservation du patrimoine, ce projet crucial préservera cet édifice historique pour les générations futures.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Ville Royale, la Ville d'Étampes, labellisée « Ville d'Art et d'Histoire », abrite la Tour de Guinette, cet édifice emblématique classé monument historique. Ce donjon a

servi de prison royale à plusieurs reprises, notamment pour le comte de Leicester en 1194 sur ordre du roi Philippe Auguste, ainsi que pour la reine Ingeburge, emprisonnée au lendemain de ses noces en 1193. Située au cœur de cette commune riche en histoire et en patrimoine, la Tour de Guinette est un symbole de l'héritage architectural et culturel d'Étampes, accueillant des visiteurs lors des Journées du Patrimoine et offrant une plongée fascinante dans son passé remarquable.

◆◆ LA MOBILISATION

La mobilisation autour du projet de restauration de la Tour de Guinette est remarquable. Initiée par les autorités locales et soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, cette initiative rassemble des experts en conservation, des architectes du patrimoine, et la communauté locale.

Montant des travaux	330 100 €
Objectif de collecte	99 000 €
Début des travaux	Printemps 2025



Crédit photos © Commune d'Étampes

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Tour de Guinette à Étampes

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/100688

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
la Tour de Guinette à Étampes**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre